

COMPTE-RENDU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 22 Septembre 2025

à 18 h 30

Salle de Nomeny

Présents ou représentés :

RENKES David – VAGUENEZ Régis - DONO Michel – VERHEE René – COURTIAL Christian – SCHWARTZ Luc – SAUDER Marc – PAILLON Guy – SANTILLI Bruno – FLORENTIN Jean-Michel – FIORETTI Sophie – LOMBARD Didier – TRABAC Yves – TISSERAND André – PROQUIN Jean-François – GROSS Christophe – DELATTE Hubert – RUSTOM Lina – GAY Gérard – CATHALA Anne – DIEUDONNE Thérèse – HUMBERT Bénédicte – HENRION Olivier – IEMETTI Jean-Marc – SCHWOB Alain – BERNARD Philippe – COLIN Philippe – SOT Jérôme – CAPS Anthony – PERNIN Sébastien – DEFLANDRE Laurent – FRANIATTE Mickaël – RAVAILLER Jacques – GIGLEUX Dominique – FRITSCH Jacques – GUILLOU Christine – PEYEN Philippe – HESSE Emily – REDONNET Samuel – LOUIS Didier – MIDON Laurent.

Excusés :

BOULANGER Michel - VOINSON Philippe – BODIN Anne-France - LORETTE Delphine – PARMENTIER Vincent – MICHEL Olivier
FORTEL Loïc – HABERT Vincent.

Procurations :

BODIN Anne-France donne pouvoir à PROQUIN Jean-François - LORETTE Delphine à HUMBERT Bénédicte.

Secrétaire de séance : M. VERHEE René

Président de séance : M. DONO Michel

Début de la séance à 18h35 – l'assemblée dénombre 41 votants – 2 pouvoirs, soit 43 votes au total.

M. le Président démarre la séance en remerciant les participants et énumère l'ordre du jour :

1°) DELIBERATIONS :

- ✓ Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS) 2024.
- ✓ Attribution du marché de réhabilitation du réservoir de Chenicourt.
- ✓ Admission en non-valeur 2025.
- ✓ Mise en place d'une Obligation Réelle Environnementale (ORE) sur Loisy.

2°) INFORMATIONS :

- ✓ Etat des impayés.
- ✓ DP2025-1 Constitution d'une provision pour créances douteuses.
- ✓ Fiches de synthèse 2024 de l'ARS.
- ✓ Travaux sur le réservoir de Létricourt.

3°) QUESTIONS DIVERSES.

DELIBERATIONS

1°) DCS2025-2209-08 – Validation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable 2024 :

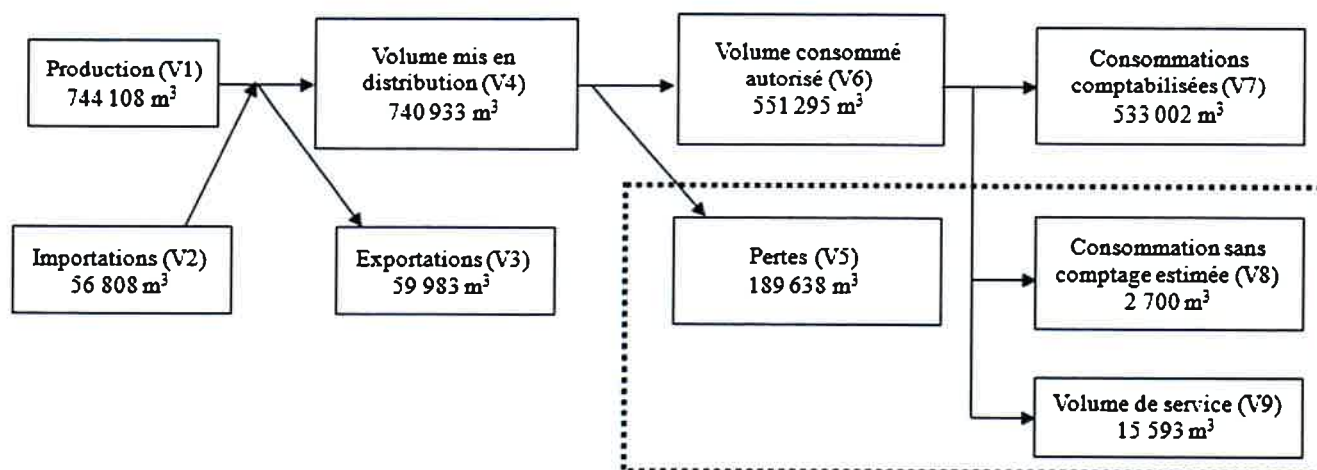
M. Fabrice DELILLE, chargé de la partie technique, prend la parole pour la présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable 2024 (RPQS).

Le territoire comporte 31 communes et dessert 11 545 habitants (11 534 au 31/12/2023).

La répartition des abonnés par commune est en légère hausse avec 5 282 abonnés en 2024 contre 5 259 en 2023. Les volumes prélevés (744 108 m³) proviennent des Sources de Moulins, Belleau et Morey et des Puits 1 et 2 avec un volume mis en distribution de 740 933 m³ en ajoutant les puits 4 et 5 de Loisy (puits appartenant à la CC du Bassin de Pompey, eau traitée par notre syndicat).

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024



Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2024 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
Puits P1	127 966	85 751	-33%	80
Source de Morey	7 871	7 911	0,5%	80
Puits P2	121 777	16 836	-86,2%	80
Source de Moulins du SY Seille et Moselle	447 171	606 436	35,6%	80
Source de Belleau	23 979	27 174	13,3%	80
Total du volume produit (V1)	728 764	744 108	2,1%	80

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024 :

On constate une baisse significative (- 86.2 %) des volumes prélevés sur le puits 2 ainsi qu'une baisse plus modérée sur le puits 1 (- 33%).

Les exportations correspondent aux volumes distribués à la CC du Bassin de Pompey, selon l'entente intercommunale mise en place.

4 stations de traitement principalement traitées avec du chlore gazeux sur les stations de Loisy et Moulins et de la javel sur les stations de Belleau et Morey.

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
CC Bassin de Pompey	152 610	56 808	-62.8	80
Total d'eaux traitées achetées (V2)	152 610	56 808	-62,8%	80

La vente des volumes à la CC du Bassin de Pompey a chuté de 62.8 % en 2024. Ce phénomène est lié aux fortes précipitations de l'été 2024. En effet, la CC du Bassin de Pompey, utilise l'eau des puits de Loisy uniquement lorsque son réseau est en tension.

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	533 648	533 002	-0,1%
Abonnés non domestiques	0	0	—%
Total vendu aux abonnés (V7)	533 648	533 002	-0,1%
Total vendu à d'autres services (V3)	155 635	59 983	-61,5%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

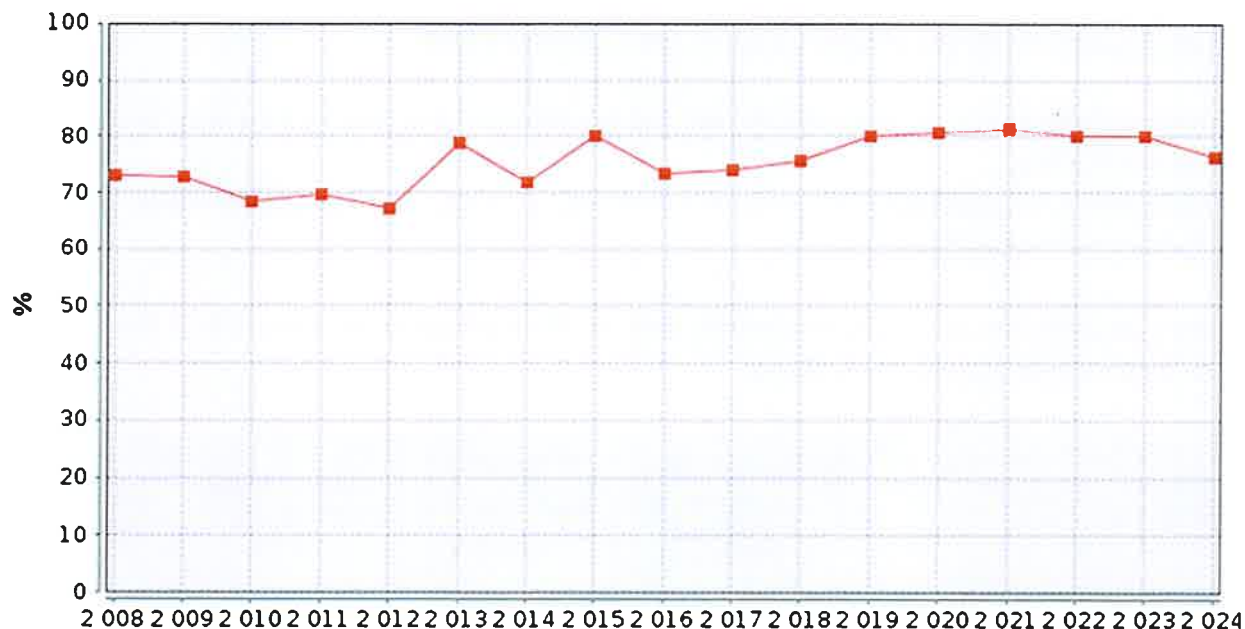
Les tarifs sont identiques pour l'ensemble du territoire : 3.63 € au 01/01/2025(3.47 € au 01/01/2024).

Les indicateurs de performances montrent :

-98.2 % de conformité pour les analyses Microbiologique.

-88.9 % de conformité pour les paramètres physico-chimiques.

Le rendement de réseau est de 76.3 %, on souligne une légère diminution cette année liée à la baisse de consommation de la CC du Bassin de Pompey.



Le tableau récapitulatif des indicateurs servira au calcul du taux de modulation de la nouvelle redevance mise en place par l'Agence de l'Eau.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2023	Exercice 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	11 534	11 545
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	3,47	3,63
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	98,2%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	88,9%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	117	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	80%	76,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	2,5	2,7
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	2,3	2,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,48%	0,57%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0074	0,0013

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024.

Résultat des votes :

Pour : 43 - contre : 0 – abstention : 0.

2°) DCS2025-2209-09 – Obligations Réelles Environnementales (ORE) – Zone de Protection « Grand Loisy » :

Mme LABAYE Dominique, en charge de la Mission Eau présente la mise en place d'une Obligation Réelle Environnementale (ORE). Une ORE a déjà été mise en place cette année sur Loisy. Elle permet durant une période donnée (60 à 99 ans) de remettre en herbe des parcelles afin de protéger le périmètre de protection. Ce contrat, attaché au terrain, assure à la collectivité une sécurité sur le long terme quel que soit le propriétaire ou l'exploitant (acte notarié, publicité de l'acte ...). La collectivité effectue un versement unique au propriétaire. Cette opération est subventionnée à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau.

La zone de protection « Grand LOISY » a été définie en juin 2023. Le plan d'actions est basé sur la mise en place de cultures dites BNI (Bas Niveau d'Impact) dont l'herbe a été acté en comité de pilotage en décembre 2023.

Un contrat ORE sera signé avec les propriétaires-exploitants de parcelles actuellement en culture sur la boucle de LOISY, pour un total de 7.6604 ha. La durée de l'ORE sera de 60 ans et la contrainte sera une remise en herbe assortie d'un cahier des charges.

Aux indemnités versées aux propriétaires, ici 120% de la valeur vénale (1.2*7000 euros/ha), soit **64 347,36 €** au total, il convient d'ajouter les émoluments du notaire et les frais de publicité liés à ce contrat.



Les parcelles concernées, se situent dans le PPR des puits de LOISY, sur la commune de LOISY :

Section ZK :

ZK 20 pour 0.7471 ha.
ZK 21 pour 0.8159 ha
ZK 22 pour 0.6418 ha
ZK 24 pour 0.2773 ha
ZK 26 pour 0.2452 ha
ZK 27 pour 1.6518 ha

Section ZI :

ZI 02 pour 3.2813 ha

L'assemblée valide à l'unanimité la mise en place de cette ORE.

Résultat des votes :

Pour : 43 - contre : 0 – abstention : 0.

3°) DCS2025-2209-10 – Attribution du marché de réhabilitation du réservoir de Chenicourt (OP 2025-2703) :

Un appel d'offres a été lancé pour la rénovation du réservoir. Le projet inclut la réfection de la toiture, de l'étanchéité, du revêtement extérieur et du cuvelage intérieur.

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet d'études LORRAINE CONSEILS qui a évalué les travaux à 245 000 € HT avec un délai d'exécution des travaux fixé à 24 semaines (La mission de maîtrise d'œuvre s'élève à 20 580 € HT).

La consultation a été lancée le 19/06/2025 pour une réception des offres le 24/07/2025.

Le rapport d'analyse des offres est présenté :

4 candidats ont présenté une offre :

■ Liste des plis reçus :

N° d'ordre d'arrivée du pli (*)	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (**), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	RESINA - 4, rue de l'Epinette - 77165 SAINT SOUPPLETS - Tél : 01 60 01 32 32 Mail : info@resina.fr - SIRET : 329 152 078 00021
2	STIRCHLER - 381, rue Guy Pemin - 54200 TOUL - Tél : 03 83 32 29 65 Mail : contact@stirchler.fr - SIRET : 771 800 752 00038
3	FMB KAPSUL - 10, rue des Guettes - 45140 INGRE - Tél : 07 69 21 74 12 Mail : admin@kapsul-resine.fr - SIRET : 803 401 272 00049
4	ETANDEX - <u>Siège social</u> : 2, avenue du Pacifique - 91940 LES ULIS <u>Agence Grand Est</u> : 2, rue René Laennec - 57300 SCHILTIGHEIM - Tél : 03 90 29 45 83 Mail : etandex.est@etandex.fr - SIRET : 306 896 374 00379

2 offres sont conformes et 2 dossiers de candidatures sont irrecevables :

■ Élimination des candidatures :

Au vu des dossiers de candidature reçus, il est proposé d'éliminer les candidatures suivantes :

N° d'ordre d'arrivée du pli (*)	Nom commercial du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)	Motif de l'élimination (")
2	STIRCHLER	<u>Dossier de candidature incomplet</u> : Manque les attestations d'assurance concernant les travaux demandés. <u>Capacités</u> : La candidat ne présente par les capacités techniques et professionnelles pour les travaux de ravalement et de rénovation intérieure de la cuve et aucun sous-traitant sur lequel s'appuyer n'est présenté. La candidature est donc irrecevable.
3	FMB KAPSUL	<u>Dossier de candidature incomplet</u> : Manque les attestations d'assurance pour le ravalement et l'isolation/étanchéité de toiture. Manque les effectifs et personnel encadrant des 3 dernières années. Manque les certificats de qualification professionnelle ou certificats de capacité. <u>Capacités</u> : Le candidats ne présente pas les capacités techniques et professionnelles pour les travaux d'isolation/étanchéité de toiture et de ravalement de façade et aucun sous-traitant sur lequel s'appuyer n'est présenté. La candidature est donc irrecevable.

Au regard de l'analyse des offres initiales, le syndicat a souhaité engager une négociation avec les candidats les mieux classés, au vu des critères d'attribution, conformément au Règlement de Consultation.

La société RESINA a été invitée le jeudi 14 août 2025 à actualiser son offre en prenant en compte la mise en œuvre d'un échafaudage sur pied en extérieur du réservoir pour la réalisation des travaux de ravalement, conformément au prix « 1.03 b » du Dossier de Consultation, eu égard au fait que l'offre actuelle compte l'utilisation d'un échafaudage volant à déport.

Il a été demandé à la société RESINA de compléter son offre pour le mercredi 20 août 2025 à 12 heures avec l'actualisation du Document Récapitulatif de l'Offre et la DPGF actualisée. La société RESINA a transmis les documents actualisés le mardi 19 août 2025.

Les entreprises retenues seront évaluées sur les critères suivants :

Ordre	Critères	Pondération
1	Prix	60 %
2	Mémoire technique	40 %

G – Analyse des offres négociées

G1 - Critère n°1 : Prix des prestations

Le comparatif des prix unitaires est joint en « Annexe 2 » du présent rapport.

Les notes attribuées aux candidats sont les suivantes :

Critère n° 1	RESINA	ETANDEX
Rappel montant H.T.	179 738,65 €	277 693,13 €
Note attribuée	60,0	38,8

G2 - Critère n°2 : Valeur technique

L'analyse des mémoires techniques des candidats est présentée en Annexe 3 du présent rapport.

Les notes obtenues par les candidats pour le critère technique restent inchangées et sont :

Critère n° 2	RESINA	ETANDEX
Note attribuée	40,0	35,0

G3 - Classement des offres négociées

Après examen des critères de sélection des offres, il est proposé d'attribuer à chaque candidat la notation suivante :

	RESINA	ETANDEX
Critère n°1	60,0	38,8
Critère n°2	40,0	35,0
Total	100,0	73,8

Après négociation, il est proposé le classement des offres suivant :

N° de classement des offres négociées	Nom commercial du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	RESINA
2	ETANDEX

Annexe n°4b : Tableau récapitulatif de la notation et du classement des offres après négociation

NOM DU CANDIDAT		RESINA	ETANDEX
NUMERO DU PLI		1	4
CRITERES			
Prix	<i>Rappel du montant H.T.</i>	179 738,65 €	277 693,13 €
	<i>Note /60</i>	60,0	38,8
Mémoire Technique	<i>Points avant pondération</i>	48,0	42,0
	<i>Note / 40</i>	40,0	35,0
TOTAL	Note /100	100,0	73,8
CLASSEMENT		1	2

Le cabinet d'études et la commission d'appel d'offres proposent de retenir la société RESINA pour un montant global de **179 738,65 € HT** (*estimation LORRAINE CONSEILS : 245 000,00 € HT*), soit un montant TTC de 215 686,38 €.

L'assemblée décide à l'unanimité d'attribuer le marché à la société RESINA.

Résultat des votes :

Pour : 43 - contre : 0 – abstention : 0.

4°) DCS2025-2209-11 – Admission en non-valeur 2025 :

Le Service de Gestion Comptable nous présente une liste d'admission en non-valeur : 49 pièces pour un total de 147,82 € correspondant principalement à des reliquats dont le reste à recouvrer est en dessous du seuil de poursuite (seuil fixé à 15 €).

L'assemblée valide à l'unanimité la liste des admissions en non-valeur proposée par le SGC de Nancy.

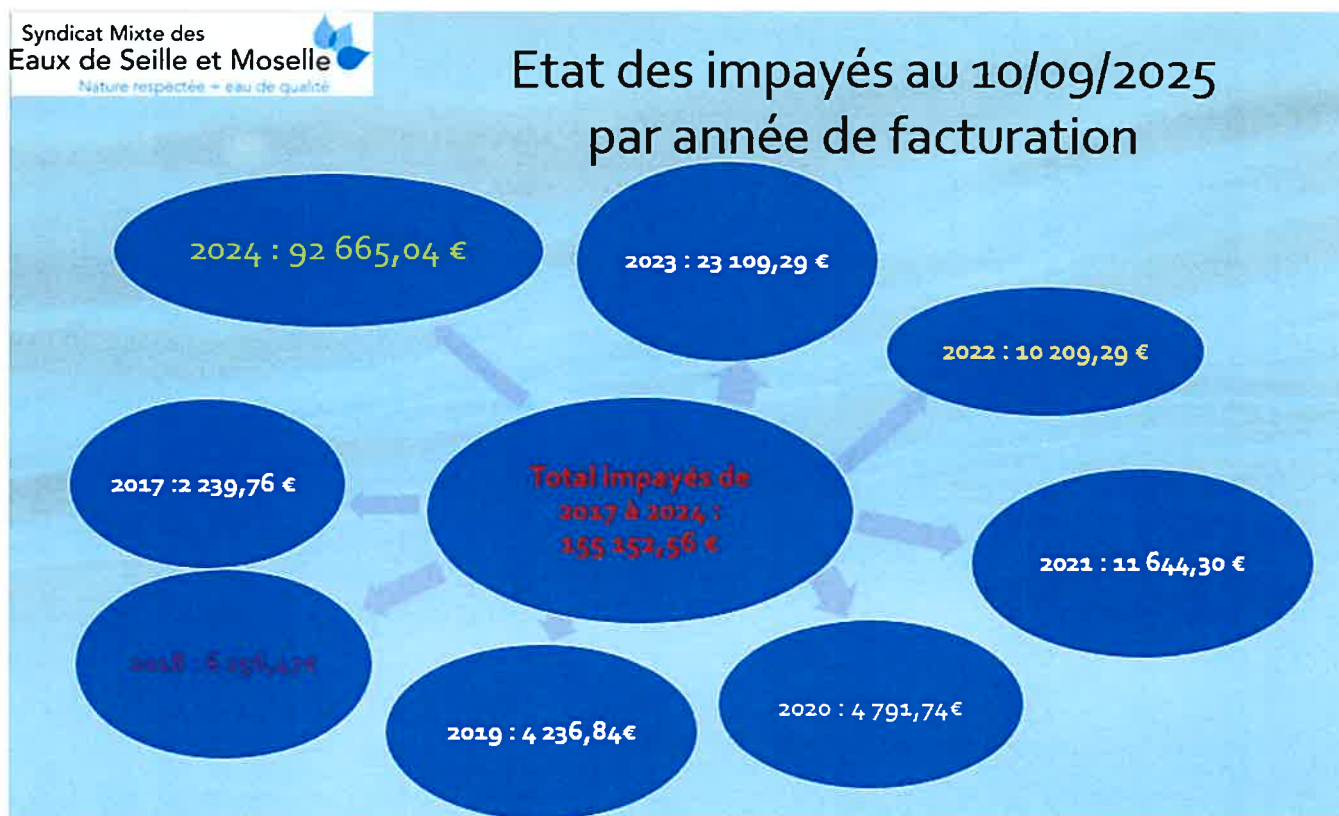
Résultat des votes :

Pour : 43 - contre : 0 – abstention : 0.

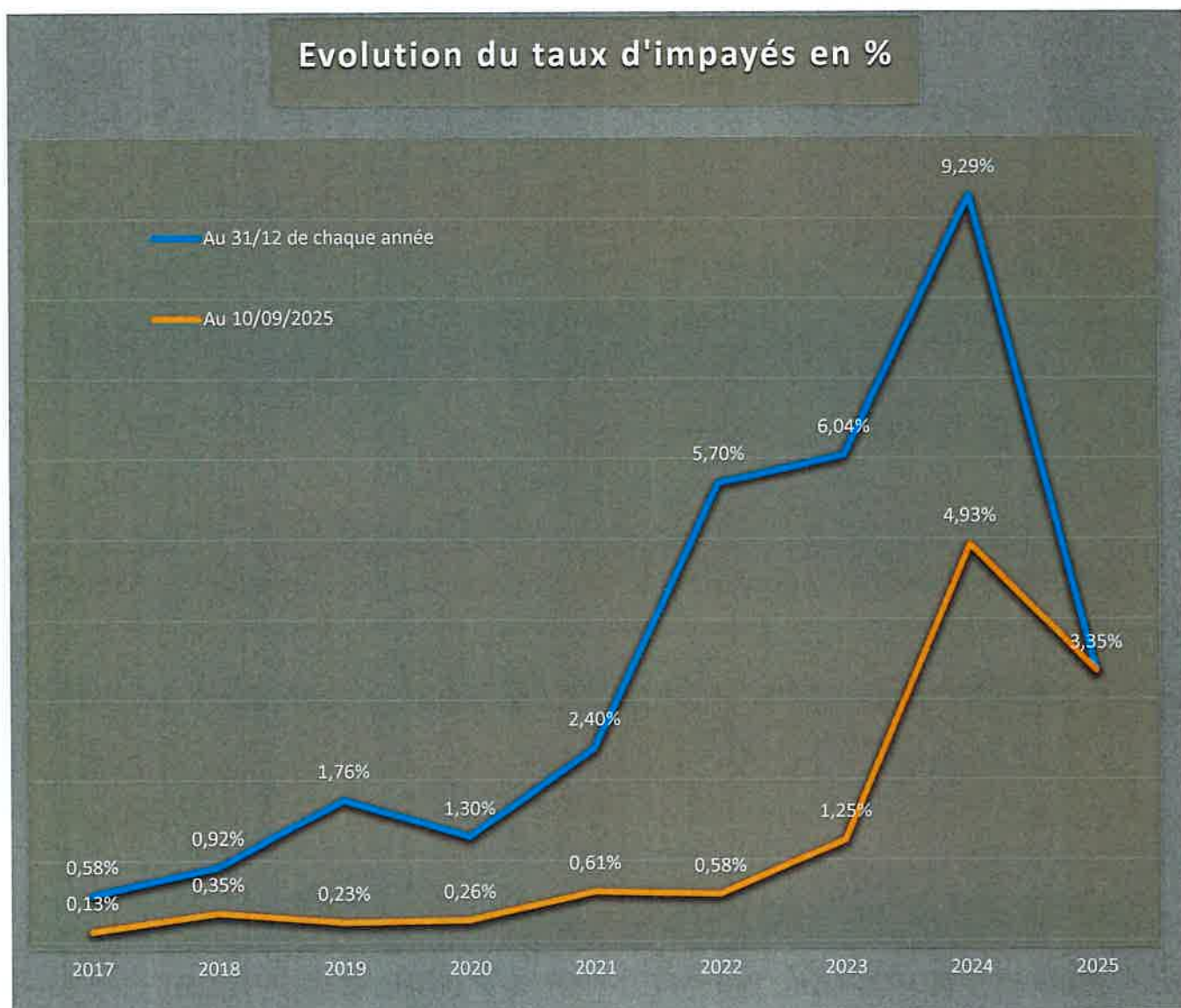
INFORMATIONS

ETAT DES IMPAYES :

Montant total des impayés de 2017 à 2024 : **155 152,56 €** répartie par année :



Les impayés les plus récents (2024 et 2023) constituent le plus gros des sommes à recouvrer.

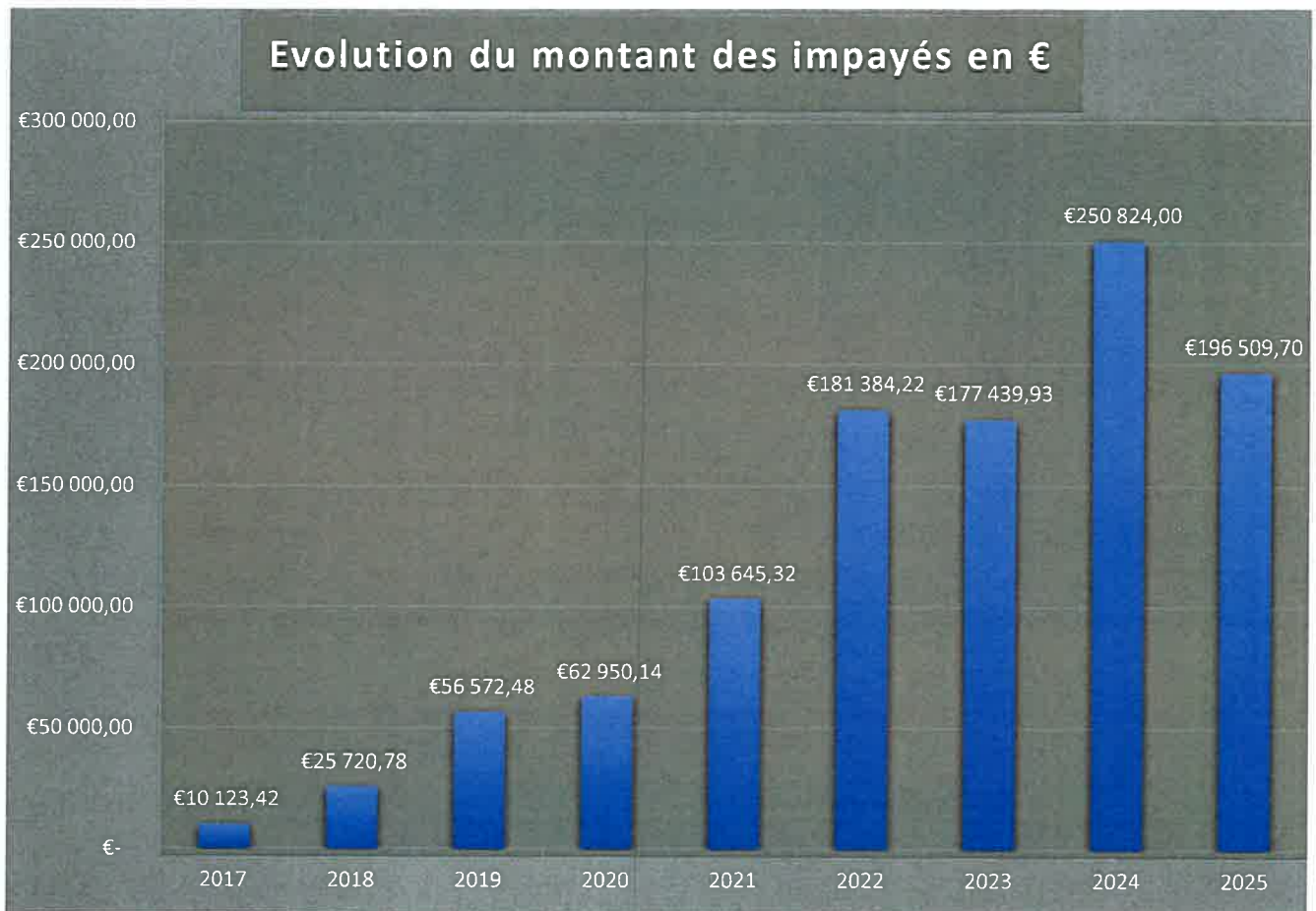


Le montant des impayés (arrêté au 10/09/2025) s'élève à **196 509.70 €**, incluant les factures émises en 2025.

On constate un pic à 10% d'impayés au 31/12/2024 jamais atteint auparavant.

La hausse constante des impayés devient un point de préoccupation pour notre syndicat qui ne dispose d'aucune autre recette pour investir, entretenir et assurer son bon fonctionnement, mais aussi pour effectuer des opérations préventives telles que des ORE, des acquisitions de terrains afin de préserver nos sources et nos puits.

Actuellement, l'Agence de l'Eau subventionne certaines opérations toutefois, nous craignons une diminution progressive de ces aides alors que nos investissements devront évoluer au rythme des changements climatiques et des décisions politiques.



CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES :

Au regard des restes à recouvrer transmis par le Service de Gestion Comptable, les provisions sur l'exercice de 2025 sont estimées à 25 326,42 € réparties de la manière suivante :

Année	Montant des RAR	% à provisionner	Montant à provisionner
2017	1 926,10 €	100%	1 926,10 €
2018	5 710,89 €	100%	5 710,89 €
2019	3 468,00 €	100%	3 468,00 €
2020	4 029,29 €	100%	4 029,29 €
2021	10 596,16 €	30%	3 178,85 €
2022	9 211,60 €	30%	2 763,48 €
2023	21 249,06 €	20%	4 249,81 €
MONTANT TOTAL			25 326,42 €

En déduisant les provisions constituées en 2023 (17 500 €) et en 2024 (5 666,93 €), il reste un reliquat de **2 159.49 €**. Un mandat a été émis 16/09/2025. Cette provision vise à refléter plus fidèlement l'état des comptes du syndicat.

Fiches de synthèses 2024 de l'Agence Régionale de Santé :

Comme chaque année, l'ARS distribue une fiche synthèse par zone de distribution. Les fiches réalisées concernent les réseaux de Moulins, la boucle de Loisy, Belleau/Sivry et Morey.



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Votre réseau est alimenté par un captage : **SOURCE DE BELLEAU**. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 457 personnes sur 2 communes (BELLEAU, SIVRY). Le responsable des installations est : « SIE DE SEILLE ET MOSELLE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.A.U.R. » qui assure l'exploitation du réseau.

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2023, 2024

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 24 mg/L
Valeur maxi : 26 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deça de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 190
Valeur maxi : 0,091 microgramme/L (chlorothalonil r471811)

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 0,07 mg/L
Valeur maxi : 0,07 mg/L

Quelques conseils

ENTRETIEN

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ABSENCE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : RESEAU MOREY

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage :
SOURCE DE MOREY. L'eau qui l'alimente est
d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 102
personnes sur 1 commune (BELLEAU). Le
responsable des installations est : « SIE DE SEILLE
ET MOSELLE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter «
S.A.U.R. » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle
contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : 2023, 2024

NITRATES

A Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets
domestiques et industriels. Le maximum réglementaire
est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : **9,25 mg/L**
Valeur maxi : **9,5 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de
substances différentes. Le maximum réglementaire est
0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés
et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà
de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau
peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : 189
Valeur maxi : **0,023 microgramme/L**
Année prise en compte : 2023

FLUOR

A Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le
maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager
un apport complémentaire en fluor, il convient de
consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : **0,07 mg/L**
Valeur maxi : **0,07 mg/L**
Année prise en compte : 2023

Quelques conseils

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du
robinet ne nécessite pas de
traitement complémentaire. Si vous
possédez un système de traitement
de l'eau, entretenez-le
régulièrement.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence,
laissez couler l'eau quelques
minutes avant de la boire.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur,
assurez-vous qu'il alimente
uniquement le réseau d'eau chaude.

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : RESEAU MOULIN

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 La présence de Chlorothalonil R471811 conduit à noter la qualité de l'eau distribuée par un indice dégradé en 2024. A la lumière de nouvelles connaissances scientifiques, ce métabolite de pesticides a été classé, par l'agence nationale de sécurité sanitaire, non pertinent pour l'eau potable au cours de l'année 2024. Il ne sera à l'avenir plus pris en compte dans l'indicateur de qualité. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau	PARAMETRES D'INTERET POUR LA POTABILITE DE L'EAU																
Votre réseau est alimenté par les captages : SOURCE DE MOULIN R4, SOURCE MOULIN R1. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 7026 personnes sur 16 communes. Le responsable des installations est : « SIE DE SEILLE ET MOSELLE ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.A.U.R. » qui assure l'exploitation du réseau.	<table> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th><th>A Très bonne qualité</th></tr> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td><td> Nombre de prélèvements : 26 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml </td></tr> <tr> <th>NITRATES</th><th>A Bonne qualité</th></tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td><td> Nombre de prélèvements : 21 Valeur moyenne : 41,2 mg/L Valeur maxi : 48 mg/L </td></tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th><th>B Dépassements réguliers de la limite réglementaire</th></tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td><td> Nombre de prélèvements : 5 Conformité : 60 % Nombre de substances recherchées : 193 Valeur maxi : 0,423 microgramme/L (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s) : chlorothalonil r471811 </td></tr> <tr> <th>FLUOR</th><th>A Très bonne qualité</th></tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td><td> Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,045 mg/L Valeur maxi : 0,09 mg/L </td></tr> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 26 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	NITRATES	A Bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 21 Valeur moyenne : 41,2 mg/L Valeur maxi : 48 mg/L	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	B Dépassements réguliers de la limite réglementaire	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 5 Conformité : 60 % Nombre de substances recherchées : 193 Valeur maxi : 0,423 microgramme/L (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s) : chlorothalonil r471811	FLUOR	A Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,045 mg/L Valeur maxi : 0,09 mg/L
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité																
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 26 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml																
NITRATES	A Bonne qualité																
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 21 Valeur moyenne : 41,2 mg/L Valeur maxi : 48 mg/L																
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	B Dépassements réguliers de la limite réglementaire																
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 5 Conformité : 60 % Nombre de substances recherchées : 193 Valeur maxi : 0,423 microgramme/L (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s) : chlorothalonil r471811																
FLUOR	A Très bonne qualité																
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,045 mg/L Valeur maxi : 0,09 mg/L																
Quelques conseils ENTRETIEN Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement. ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire. ADOUCEUR Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude.																	

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : RESEAU BOUCLE DE LOISY

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 L'eau distribuée présente des concentrations en nitrates élevées. Sa consommation est déconseillée aux femmes enceintes et nourrissons. La présence de Chlorothalonil R471811 conduit également à noter la qualité de l'eau distribuée par un indice dégradé en 2024. A la lumière de nouvelles connaissances scientifiques, ce métabolite de pesticides a été classé, par l'agence nationale de sécurité sanitaire, non pertinent pour l'eau potable au cours de l'année 2024. Il ne sera à l'avenir plus pris en compte dans l'indicateur de qualité. Des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau distribuée sont à mener.	A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
Votre réseau est alimenté par les captages : PUIT N°1, PUIT N°2, PUIT N°4, PUIT N°5. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 3429 personnes sur 12 communes. Le responsable des installations est : « SIE DE SEILLE ET MOSELLE ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.A.U.R. » qui assure l'exploitation du réseau.	BACTÉRIOLOGIE	A Bonne qualité
	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 21 Conformité : 95 % Valeur maxi : 3 n/100 ml
	NITRATES	C Dépassements réguliers de la limite réglementaire
	Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 20 Valeur moyenne : 43,7 mg/L Valeur maxi : 58 mg/L
Quelques conseils ENTRETIEN  Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement. ABSENCE  Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire. ADOUCCISSEUR  Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	B Dépassements réguliers de la limite réglementaire
	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 5 Conformité : 60 % Nombre de substances recherchées : 193 Valeur maxi : 0,477 microgramme/L (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s) : chlorothalonil r471811
	FLUOR	A Très bonne qualité
	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,1 mg/L Valeur maxi : 0,1 mg/L

Aucun changement sur les analyses des réseaux de Belleau/Sivry et Morey.

Le réseau de Moulins est déclassé B en raison de la présence de Chlorothalonil R471811, la réglementation a changé depuis, l'ARS a classé ce métabolite non pertinent et ne l'analyse plus.

Le réseau de la boucle de Loisy est déclassé C pour les mêmes raisons que Moulins avec la présence de nitrates à des taux plus élevés que les 50 mg/L autorisés. L'Agence Régionale de Santé déconseille la consommation de cette eau uniquement aux femmes enceintes et aux nourrissons de moins de 6 mois.

Le sujet a été régulièrement abordés durant l'année, nous mettons en œuvre des mesures préventives visant à diminuer la pression d'azote sur ce secteur, notamment par le biais de remises en herbe sur la zone de captage, ce qui représente un travail sur le long terme.

A compter de 2026, ces fiches ne seront plus envoyées avec les factures. En raison d'un changement de système de facturation. Les abonnés continueront de recevoir leur facture à leur domicile mais sans les annexes qui resteront consultables depuis notre site internet ou directement au syndicat.

Les analyses effectuées par l'ARS sont disponibles, à tout moment, sur le site internet du Ministère des solidarités et de la santé :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau#Resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-potable-en-ligne-nbsp>

Travaux sur le réservoir de Létricourt :

Comme présenté lors du conseil syndical du 16/06/2025, des travaux de rénovation sur l'extérieur du réservoir de Létricourt sont en cours de réalisation. Quelques photos ont été prises avant travaux :



QUESTIONS DIVERSES

NEANT

Fin de la séance à 19h46

**M. DONO Michel,
Président**

A handwritten signature in blue ink is written over a circular blue stamp. The stamp contains the text "Syndicat des Eaux de Seille & Moselle" around the perimeter, "NOMENY" in the center, and "54610" below it. There is a small star at the bottom of the stamp.